



Évreux, le 21 février 2018

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Appel à la vigilance à l'occasion des vacances de février

Depuis le début de l'année, on déplore, sur les routes de l'Eure, 4 tués, 43 accidents et 52 blessés (*chiffres provisoires arrêtés au 18 février 2018*).

Aussi, à la veille des vacances scolaires de février, **le préfet de l'Eure appelle à nouveau l'ensemble des usagers de la route à rester vigilants**, à respecter strictement le code de la route et à adapter en permanence leur conduite aux conditions de circulation, parfois difficiles durant cette période hivernale.

Pour veiller à la sécurité des usagers, **les forces de l'ordre sont mobilisées le long des routes** durant ces vacances pour assurer une surveillance renforcée des axes routiers. La conduite en période hivernale nécessite une adaptation continue aux conditions météorologiques et une préparation de ses trajets.

Dans le sens des départs, la journée du samedi 24 février est classée orange au niveau national et noir en région Auvergne-Rhône-Alpes. Il convient donc avant de partir, de s'informer sur les conditions de circulation, les prévisions météorologiques et l'état des routes : www.bison-fute.gouv.fr et www.meteofrance.com

Rouler plus longtemps que d'habitude, parfois de nuit, sur des routes et autoroutes très fréquentées, faire de longs trajets à l'occasion des vacances alors que l'on n'a pas conduit depuis quelque temps, rester attentif aux autres sur plusieurs centaines de kilomètres et ce, jusqu'à destination ; tous ces aspects nécessitent une vigilance et une concentration maximales.

C'est pourquoi, il est indispensable d'adopter les réflexes suivants :

- vérifier l'état des pneumatiques et leur pression, l'état des feux de signalisation, sans oublier les phares antibrouillard (avoir à bord des ampoules de rechange),
- vérifier l'état des balais d'essuie-glace, nettoyer le pare-brise, les vitres et les rétroviseurs avant de démarrer (se munir en permanence du nécessaire pour essuyer et désembuer),
- vérifier également le bon état des freins et la présence dans l'habitacle d'un gilet de sécurité ainsi que celle dans le véhicule, d'un triangle de présignalisation homologué. Ces deux équipements sont obligatoires.
- veiller à ce que tous les passagers du véhicule soient attachés,
- ne jamais prendre son véhicule sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants,
- éteindre son portable, le mettre en mode « avion » ou silencieux avant de prendre la route.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

CONTACT PRESSE :

Service départemental de la communication interministérielle
Tel : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr